

N° 19 du
04/03/2013



Syndicat des Pharmaciens du Var
237, place de la Liberté - B.P. 461
83055 TOULON Cx
☎: 04.94.92.68.56 - fax: 04.94.24.51.06.
syndicatpharmaciens.var@wanadoo.fr

TAM TAM

@

Médicaments en ligne : Fronde des pharmaciens varois

Article VAR MATIN du samedi 2 mars 2013

Médicaments en ligne : fronde des pharmaciens varois

L'autorisation de vente de médicaments sur Internet inquiète les pharmaciens du département qui font circuler une pétition pour s'y opposer. 50 000 signatures seront envoyées à l'Élysée

La plus haute juridiction administrative en France a tranché. Alors que le gouvernement - pressé par la réglementation européenne - souhaitait encadrer et limiter la vente de médicaments en ligne aux seuls produits en libre-service dans les officines, le Conseil d'État, saisi par un pharmacien de Caen, en a décidé autrement en élargissant cette possibilité, à compter du 1^{er} mars, à l'ensemble des médicaments vendus sans ordonnance.

Dans le Var - où quelques pharmacies ont investi le Net sans franchir le pas de la vente directe de « vrais » médicaments - l'ordonnance du juge est très mal perçue. Michel Siffre, président du syndicat des pharmaciens, a d'ailleurs pris l'initiative de faire circuler une pétition (*lire ci-dessous*). « En matière de santé, le gouvernement peut se soustraire à la directive européenne », assure le pharmacien bandolais.

Bientôt un code de bonne conduite

La situation n'est pas figée puisque la décision du Conseil d'État a été prise dans l'attente

de la haute juridiction administrative en matière de commerce en ligne - s'appliquer à une boîte de médicaments comme à n'importe quel autre produit de consommation courante.

Pas encore de « pharmacie varoise 2.0 »

Enfin, un seul garde-fou est d'ores et déjà en place : les pharmacies « physiques » ont le monopole du marché électronique du médicament. L'inter-naute est ainsi invité à consulter l'annuaire publié par l'Ordre national des pharmaciens pour vérifier l'existence d'une enseigne dans la « vraie vie ».

De leur côté, les officines qui souhaitent investir le Net sont censées prévenir l'Ordre national des pharmaciens de la création de leur site, et surtout obtenir - depuis hier - l'autorisation de l'Agence régionale de santé (le non-respect de la charte annoncée de bonne conduite sera une cause de fermeture du site). Le syndicat des pharmaciens du Var n'a pas connaissance d'une officine dans le département qui aurait fait cette démarche. Pour le moment.

ERIC MARMOTTANS
ermarmottans@nicematin.fr



d'un jugement sur le fond. En outre, le gouvernement va publier une « charte de bonne conduite » contraignante qui permettra de résoudre certaines problématiques plus techniques : on imagine mal en effet le droit de rétractation - incontestable-

« Internet n'est pas sûr à 100 % »

Michel Siffre, président du syndicat des pharmaciens du Var, s'oppose fermement à la légalisation de la vente de médicaments en ligne. Selon lui, 370 pharmacies du département – c'est-à-dire la totalité moins une – ont accepté de soumettre une pétition à leurs patients « pour le maintien de la pharmacie de proximité ». L'objectif est d'envoyer 50 000 signatures à l'Élysée. Et de faire tâche d'huile dans les autres départements. « L'Hérault et l'Aude sont sur le point de reprendre l'idée. Les Alpes-Maritimes et le Vaucluse sont en attente. »

Pourquoi êtes-vous opposés à la vente de médicaments en ligne ?

Cela empêche le dialogue entre le pharmacien et le patient. Sur Internet, quel va être le contact ? Plus de 80 % des pharmacies sont des pharmacies de quartier, où l'on connaît les patients. On a leur dossier pharmaceutique, on sait leur poser les bonnes questions. On peut faire éviter les interactions médicamenteuses à risque même à ceux qui ne se savent plus ce qu'ils ont eu comme traitement (grâce

à un fichier commun aux pharmacies, en cours de déploiement, Ndlr). On est aussi capable de jauger la sincérité du patient. Ces dialogues sont importants. Il y a aussi un risque de surconsommation.

La vente en ligne de médicaments est réservée aux pharmacies « physiques », n'est-ce pas un gage de sécurité ?

Il n'y a aucune garantie à 100 %. Récemment, une pharmacie de Gironde s'est fait pirater par un hacker qui proposait du faux Viagra. N'importe qui pourra fabriquer des faux sites de pharmacie. Quand vous vous rendez dans une vraie pharmacie, vous êtes sûrs qu'il s'agit de vrais médicaments.

Le web n'est-il pas un bon moyen de faire jouer la concurrence, et donc de faire baisser les prix ?

Les médicaments ne seront pas moins chers entre une officine et Internet. On nous dit souvent que les prix sont très disparates d'une pharmacie à l'autre, cela veut bien dire que la concurrence existe déjà !

N'y a-t-il pas un enjeu financier pour les pharmaciens ?

Bien sûr, les officines les plus reculées, mais aussi les officines de quartier, vont en pâtir. Je rappelle qu'en moyenne, deux pharmacies ferment chaque jour en France. À force d'introduire ce genre de décision, on grignote leurs chiffres d'affaires... Jusqu'à quel point vont-elles tenir ?

Votre pétition rencontre-t-elle un écho favorable ?

Oui, les gens signent des deux mains. Pas forcément les plus jeunes, ni les plus âgés, mais les 30-75 ans sont convaincus. On dépassera les 50 000 signatures.

Votre position peut-elle s'infléchir en fonction du contenu de la « charte de bonne conduite » en cours d'élaboration ?

Non. Avec le maillage territorial et le système de garde, on a tous une pharmacie près de chez soi en cas de besoin. Internet, ce n'est pas une question de santé publique, c'est une question de business.

ORDONNANCES



Michel Siffre, président du syndicat des pharmaciens varois, en première ligne contre les pharmacies en ligne. (Photo Dominique Leriche)